

PROCES-VERBAL
SESSION ORDINAIRE DU GROUPE MULTIPARTITE DE
L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Type de session : Session Ordinaire	Mode : Distanciel
Date : du 31 mai au 1 ^{er} juin 2022	Lieu : Libreville
Début : 10h00	Fin : 14h45

Le mardi 31 mai et mercredi 1^{er} juin 2022, s'est tenue, en distanciel, une Session Ordinaire du Groupe Multipartite (GMP) de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon (ITIE Gabon).

Les listes des participants sur les deux jours sont jointes en annexe des présentes.

A l'entame des travaux, la **Présidente de l'ITIE Gabon** a remercié les membres du GMP de leur présence à cette Session Ordinaire, tout en félicitant les efforts des uns et des autres pour le travail abattu et leurs contributions manifestes.

Elle a remercié les membres du Secrétariat International de ITIE dont le point focal du Gabon, Monsieur Ahmed ZOUARI qui a participé à une partie de la première journée de la session, pour l'organisation de l'atelier relatif à la mobilisation des recettes domestiques, tout en rappelant à l'ensemble du GMP que leur implication à ce type de tribune est fortement souhaitée car cela nous permettra de capitaliser en expérience et ainsi connaître les pratiques d'autres pays de mise en œuvre de la Norme ITIE.

Par la suite, la **Présidente** a fait état au GMP de l'agenda des travaux en proposition.

L'ordre du jour, approuvé par les membres du GMP, portait sur les points suivants :

- 1- Rappel des résolutions du GMP du 21 avril 2022 ;
- 2- Réalisation des études diagnostiques préalables alignées sur les exigences de la norme ITIE 2019 ;
- 3- Examen et approbation de la feuille de route, du plan de travail et budget de l'exercice 2022 ;
- 4- Examen et approbation des termes de référence pour le recrutement de l'administrateur indépendant ;
- 5- Examen et approbation pour le recrutement des personnels du Secrétariat Technique et Permanent ;
- 6- Divers.

1. Rappel des résolutions du GMP du 21 avril 2022

Un rappel des grandes lignes des travaux de la Session Ordinaire du GMP du 21 avril 2022 a été fait par la Présidente à savoir :

- la présentation simplifiée des étapes de production du premier rapport ITIE 2021 ;
- la présentation de la feuille de route, du plan d'action associé et des supports de travail des membres du GMP ;
- le renforcement des capacités des membres du GMP.

2. Réalisation des études diagnostiques préalables alignées sur les exigences de la norme ITIE 2019

Au cours de ces travaux, deux communications étaient attendues à savoir celle de Messieurs Nassim BENANI, Ahmed ZOUARI et Petit-Lambert OVONO, respectivement Directeur Afrique Francophone de ITIE, Point Focal ITIE pour le Gabon et Membre de la société civile (secteur gouvernance). Lesdites communications, adressées aux membres du GMP, portaient notamment sur l'importance de la réalisation des études préalables du rapport ITIE 2023 et sur l'importance de mettre en place un cadre préalable à la production durable des rapports ITIE.

Pour **Monsieur Nassim BENANI**, il est primordial que le GMP, responsable de la mise en œuvre de ITIE au Gabon s'approprie les priorités, les enjeux et les stratégies liés à l'ITIE. ITIE Gabon est à un moment charnière car étant en phase de discussion du plan de travail de l'année et des termes des références du rapport du Gabon. Il est important que le rapport élaboré par le Gabon soit conforme aux exigences de la Norme ITIE 2019. De même qu'il est primordial que les objectifs de mise en œuvre de ITIE soient en phase avec les priorités nationales. Un accent particulier doit être mis sur la lutte contre la corruption ainsi que la transition énergétique. Tous les travaux à réaliser doivent refléter le contexte national.

Pour **Monsieur Ahmed ZOUARI**, il est important de garder en mémoire que la Norme ITIE a évolué et qu'une refonte juridique doit être envisagée pour s'arrimer aux exigences de ladite Norme sur la publication des contrats et licences. A cet effet, un cadastre pétrolier et minier doit être mis en place pour information.

En ce qui concerne l'Expert Indépendant, un travail préparatoire doit être effectué par l'ensemble des membres du GMP avant son recrutement, notamment la réalisation des études préalables ou diagnostiques, de manière à réduire les délais et le temps d'exécution de sa prestation.

Enfin, le **Point Focal** a indiqué que le Secrétariat International de l'ITIE reste disponible pour fournir tous les supports techniques sur la Norme nécessaires pour les membres du Secrétariat Technique Permanent qui vont être recrutés ainsi que pour tous les éventuels intervenants dans le processus.

Intervenant à son tour, **Monsieur Petit-Lambert OVONO** a tenu à rappeler à l'ensemble des membres du GMP que la validation du rapport ITIE Gabon dépend d'une bonne gouvernance interne. Il a émis des réserves quant à sa validation par Oslo. Il est primordial d'élaborer des procédures internes, outils qui vont faciliter la gestion interne et ainsi instaurer un climat de transparence.

PG

Il a également précisé que la société civile n'a pas pour rôle de combattre les autres collèges du GMP mais plutôt de contribuer pour l'atteinte des objectifs communs fixés de commun accord. Pour finir, il a porté des observations sur le décret n°0077/PR/PM portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence dans les industries extractives au Gabon qui, pour lui, ne répartit pas convenablement les pouvoirs entre les différents collèges du GMP.

3. Examen et approbation de la feuille de route, du plan de travail et budget de l'exercice 2022

Pour le Point Focal, le Plan de Travail, doit être plus précis dans l'indication des dates et des différentes activités à mener, ce qui permettra au Secrétariat International de l'ITIE de pouvoir suivre convenablement les évolutions dans son exécution.

Les membres du GMP ont d'un commun accord convenu que tous les éléments listés ci-dessous ont fait l'objet d'une présentation par le STP et que leur approbation par le GMP se fera lors de la prochaine Session Ordinaire. Il s'agit notamment de :

- bilan budgétaire 2021 ;
- projet de budget 2022 ;
- Plan de travail 2022 ;
- TDR des études préalables.

En matière de sécurisation du budget de ITIE Gabon, les Membres du GMP ont ouvert une réflexion sur les possibilités de mettre en place un mécanisme susceptible de permettre le financement des activités du Plan de Travail.

4- Examen et approbation des termes de référence pour le recrutement de l'administrateur indépendant ;

Dans son exposé, le **Secrétaire Technique Permanent** a rappelé le contexte d'élaboration de ces termes de référence tout en rappelant les enjeux y afférents. Toutes les étapes de l'intervention de l'Expert Indépendant ont été commentées ainsi que les détails sur les délais.

Il a également précisé que l'Avis de Manifestation d'Intérêt (AMI 1) a fait l'objet d'échange dans le cadre de travaux spéciaux et découle d'un benchmark effectué dans plusieurs pays.

Monsieur Petit-Lambert OVONO a remercié le STP pour son intervention tout en précisant que le point de départ du processus de recrutement de l'Expert Indépendant doit être la disponibilité des fonds alloués à ITIE Gabon.

Les membres du GMP, après des amendements, ont validé le projet de termes de référence de l'AMI soumis à leur examen pour approbation par le STP. Il convient de préciser que l'intervention de l'Expert Indépendant est de six (6) mois et que l'ensemble du GMP a décidé de proroger d'environ deux (2) semaines le calendrier initial. Ainsi, pour cet AMI, la date butoir retenue est le 30 juin 2022 et l'intervention de l'Expert Indépendant prendra fin le 30 janvier 2023.

α

PG

5. Examen et approbation des TDR pour le recrutement des personnels du Secrétariat Technique Permanent

Le **Secrétaire Technique Permanent** a précisé le contexte d'élaboration des termes de référence pour le recrutement des personnels du Secrétariat Technique Permanent ou AMI 2 tout en rappelant les enjeux y afférents. Il a également précisé que l'AMI 2 a fait l'objet de longs échanges dans le cadre de travaux spéciaux et découle d'un benchmark effectué dans plusieurs pays.

En effet, en tenant compte des travaux à réaliser, les capacités d'accueil du futur siège de ITIE Gabon ainsi que les profils déjà disponibles (Cabinet de la Présidente), quatre (4) profils ont été retenus sur les douze (12) présentés initialement. Les profils recherchés dans l'immédiat sont :

- un (1) Expert statisticien-économiste du secteur extractif ;
- un (1) informaticien développeur de systèmes et administration réseaux ;
- un (1) Expert en gestion de projets, suivi-évaluation et passation de marchés ;
- un (1) Expert en technologie de l'information, du marketing et de la communication digitale.

Les autres profils seront recrutés au fur et à mesure de l'évolution des activités de l'ITIE Gabon et surtout en cas de besoin.

Monsieur Georges MPAGA a recommandé que le recrutement qui sera effectué soit également ouvert aux membres de la société civile. A cela, **Madame Jacqueline BIGNOUMBA** a répondu que le recrutement est ouvert aux secteurs public et privé et que la société civile fait partie intégrante du secteur privé. Il n'y a pas d'incompatibilité à cet effet. Il suffit que les membres de la société civile répondent aux critères pour concourir.

Dans l'optique de minimiser les coûts relatifs à la rémunération des membres du Secrétariat Technique Permanent, **Monsieur Petit-Lambert OVONO** a proposé que certains membres du GMP ayant une expertise avérée ou répondant aux critères arrêtés soient mis à contribution. Cette proposition n'a pas retenu l'assentiment des membres du GMP en raison des charges qui leurs incombent par ailleurs dans leurs entités respectives et pour se conformer aux principes de bonne gouvernance. Les membres du GMP sont habilités à sanctionner les travaux proposés par le STP.

Tout le processus a été détaillé et expliqué par le **STP** mais l'ensemble des membres du GMP a rappelé l'importance des finances.

A cet effet, **Monsieur Francis LENDJOUGOU** a suggéré au GMP que soit à nouveau adressé une correspondance à Madame le Ministre de l'Economie et de la Relance pour lui rappeler l'importance de la mise à disposition des fonds pour l'exécution des activités du Plan de Travail communiqué à Oslo.

Les étapes de l'intervention de l'Expert Indépendant ont été commentées ainsi que les détails sur les délais.

<

FG

6. Divers

a. Voyage d'études à Dakar

La Présidente a précisé à l'ensemble des Membres du GMP que malgré les multiples correspondances et relances faites aux administrations concernées en rapport avec le voyage d'études de certains Membres du GMP à Dakar au Sénégal, les fonds sont toujours en attente de décaissement pour la réalisation de cette activité inscrite dans le Plan de Travail de ITIE Gabon. Une énième correspondance de relance sera transmise sous peu aux autorités compétentes afin de signaler l'urgence de la finalisation de cette action.

b. Remboursement des frais médicaux de Monsieur Georges MPAGA

S'agissant de la requête du membre MPAGA portant remboursement des frais médicaux déboursés par ses soins au cours de la mission de vulgarisation de la Norme ITIE dans la Province de l'Ogooué Maritime, la Présidente a requis la position de chaque Collège afin d'accéder favorablement à cette requête ou non. Afin de préserver la confidentialité des choix, chaque Collège a été invité à saisir individuellement la Présidente. Au regard des suffrages et avis exprimés, la Présidente a indiqué au concerné ne pas pouvoir donner une suite favorable à sa sollicitation, tout en précisant que parmi les arguments mobilisés, il revenait notamment que l'ITIE Gabon n'avait pas vocation à rembourser ce type de frais, que cela constituerait une jurisprudence et que cela viendrait obérer les équilibres financiers de l'ITIE Gabon. Elle a toutefois invité Monsieur MPAGA, toujours en se basant sur les avis exprimés, à saisir le Ministère de l'Economie et de la Relance qui assure la tutelle technique de ITIE Gabon pour solutionner sa problématique.

Les Membres de la société Civile ont vivement contesté cette position du GMP relayée par la Présidente tout en indiquant que leur participation à venir, aux activités, pourrait être suspendue jusqu'au règlement de cette dette si leur base le décidait.

c. Réunions en distanciel et présentiel

La Présidente a indiqué au GMP que l'inauguration du siège prévue pour début juin ne se fera plus à la date ni au format souhaité en raison de la conjoncture du moment. Toutefois, elle a tenu à préciser que l'installation du STP dans son bureau au siège demeurerait la priorité et que le nécessaire serait fait à la prochaine Session Ordinaire du GMP (fin juin).

d. Dette antérieure à l'égard de la Société Immobilière Alliance

La Présidente a porté à la connaissance des Membres du GMP de sa saisine en date du 30 mai 2022 par le Cabinet EVOVI Conseil défendant les intérêts de la Société Immobilière Alliance au titre d'une dette à recouvrer d'un montant de **soixante et onze millions cent cinquante et un mille cent quatre-vingt-dix (71 151 190) Francs CFA** relatif à un bail locatif signé entre ladite société et le Groupe d'Intérêts ITIE-Gabon pour la période allant de 2009 à 2021.

Prenant la parole, **Monsieur MPAGA** a tenu à préciser que le remboursement de ce passif n'incombe pas à l'équipe dirigeante actuelle dans la mesure où l'équipe sortante n'a présenté aucun bilan de ses activités. L'ancien Président d'ITIE doit faire un bilan à l'équipe actuelle pour apprécier les éléments de la dette antérieure évoquée.

Il est à relever que certains Membres du GMP ont indiqué qu'un audit ou examen des éléments de la dette antérieure doit être réalisé afin d'examiner les éléments disponibles avant un éventuel

remboursement. De plus, les éléments de ce dossier seront transmis au Ministère de l'Economie et de la Relance pour décision.

e. Police d'assurance pour les Membres du GMP et de l'ITIE Gabon

La Présidente a présenté les éléments à sa disposition proposés par les sociétés d'assurance de la place. La réflexion est toujours en cours en vue de trouver un modus vivendi à ce dossier. Les Membres du GMP ont convenu de débattre ultérieurement sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a clos les travaux de la session ordinaire à 14 heures 45 minutes.

Fait à Libreville, le 1^{er} juin 2022

Pour le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon
La Présidente



Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY

↳

PG